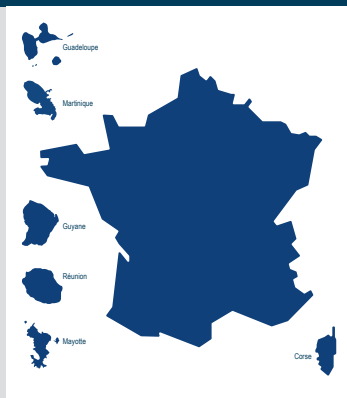


Enquête de comparaison des prix entre les territoires français

FICHE PRESSE • 11 juillet 2023



L'enquête a pour objectif de **comparer les prix à la consommation entre les différents territoires français**, qu'il s'agisse de la région parisienne, de la Corse, de la France métropolitaine dans son ensemble ou des DOM. Elle permet de **mesurer les écarts de prix** entre les territoires français pour différents postes de consommation comme les produits alimentaires, les transports ou encore le logement. La comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands effectivement consommés par les ménages sur chaque couple de territoires comparés.

Un complément de l'indice des prix à la consommation

L'**indice des prix à la consommation (IPC)** est l'instrument de **mesure de l'inflation**. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. Il est fondé sur l'observation d'un panier fixe de biens et de services, suivi chaque mois et actualisé chaque année.

L'IPC permet de mesurer des **évolutions temporelles** de prix chaque mois. L'**enquête de comparaison spatiale des prix** complète ce travail par **une analyse territoriale des écarts de prix** en tenant compte des spécificités de chaque couple de territoires comparés. Elle porte sur les produits vendus à la fois dans l'un et l'autre des deux territoires.

Une nouvelle source de données en 2022 : les données de caisses

En mars et avril 2022, les enquêteurs de l'Insee ont relevé des prix dans des agglomérations représentatives de chacun des territoires et dans tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.). Au total, **55 000 relevés de prix** ont été réalisés **en France métropolitaine** et **entre 4 000 et 6 000 dans chaque DOM**.

Nouvelles sources, les **données de caisses** permettent de mesurer les écarts de prix des produits alimentaires industriels, d'entretien et d'hygiène achetés en hyper et supermarchés en France métropolitaine. Elles ont été utilisées pour environ 150 des 500 produits enquêtés en 2022.

Des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics (banques, Cnam, EDF, etc.). Les écarts de prix des **loyers** ont été calculés à partir des enquêtes Loyers et Charges pour le secteur libre et à partir du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux pour le secteur social.

Une sélection des produits au plus près de la réalité des territoires

L'enquête de comparaison spatiale des prix s'attache à comparer, par exemple entre un DOM et la France métropolitaine, les prix d'un ensemble représentatif de produits **aussi proches que possible d'un territoire à l'autre**. Les biens et services retenus résultent donc d'un compromis entre **homogénéité**, afin d'assurer la comparabilité entre territoires, et représentativité, afin de retenir l'ensemble des produits les plus consommés.

Pour garantir l'**homogénéité**, les produits doivent être aussi identiques que possible entre les territoires. Par exemple, les **téléviseurs** observés avaient une marque bien précise parmi trois imposées et étaient définis selon un format et un type d'écran bien précis afin qu'ils soient similaires sur l'ensemble des territoires.

Les produits relevés en France métropolitaine doivent être **représentatifs** du DOM et réciproquement. Par exemple, le **tangor**, un agrume consommé à La Réunion et suivi dans l'indice des prix à la consommation, a été exclu de l'enquête de comparaison spatiale des prix, du fait de sa moindre consommation en France métropolitaine.

Inversement, le **cantal**, surtout consommé en France métropolitaine, n'est pas suivi pour cette enquête.

Au total, **environ 500 familles de biens et services ont été définies très précisément**, afin que les produits comparés soient autant que possible de qualité et de gamme de marques équivalentes.

La prise en compte des habitudes de consommation

Il existe trois façons de mesurer un écart de prix entre deux territoires, entre un DOM et la France métropolitaine par exemple :

- **l'écart de prix selon le panier de consommation métropolitain** : c'est la différence de prix pour les habitants de France métropolitaine s'ils faisaient leurs achats dans le DOM, sans changer leur consommation ;
- **l'écart de prix selon le panier de consommation domien** : c'est la différence de prix pour les habitants du DOM faisant leurs achats sur place par rapport à une situation où ils les feraient en France métropolitaine, sans changer leur consommation ;
- dans les faits, les ménages adaptent leur consommation au territoire où ils vivent et l'on ne privilégie pas telle ou telle habitude de consommation. Une moyenne des deux écarts de prix ci-dessus est donc calculée. L'**écart moyen de prix** obtenu (indice de Fisher) correspond à la différence de prix pour un consommateur moyen à mi-chemin des habitudes de consommation du DOM et de la France métropolitaine.

L'indice des prix à la consommation, représentatif de l'ensemble de la consommation des ménages

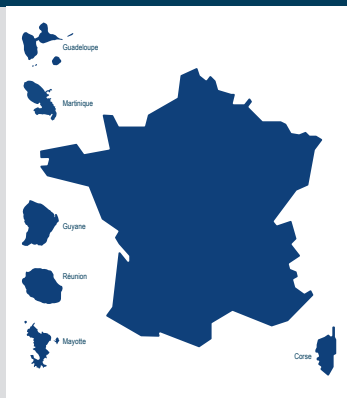
L'Insee consacre des moyens importants à recueillir les données nécessaires au calcul de l'**indice des prix à la consommation** qui est une de ses productions principales. L'institut mobilise **différentes sources de données** pour collecter les prix :

- 160 000 prix sont collectés chaque mois par **les enquêteurs de l'Insee** qui se déplacent dans 30 000 points de ventes ;
- 500 000 prix sont collectés **sur Internet** manuellement ou à l'aide de robots. Pour les prix très volatils de certains services (en particulier de transport), les prix sont ainsi collectés quotidiennement avec plus ou moins d'anticipation par rapport à la date du service et selon des profils de consommateurs différents ;
- 80 millions de prix sont enfin suivis grâce aux **données de caisses** (depuis janvier 2020). Elles sont utilisées pour suivre les prix des produits vendus dans les supermarchés, et hypermarchés.

L'indice est fondé sur l'observation d'un **panier fixe de biens et services qui est actualisé chaque année** pour rester représentatif de la consommation des ménages. Par exemple, au cours de ces 40 dernières années, l'indice des prix à la consommation a remplacé dans son panier le disque vinyle par la cassette-audio puis par le CD avant d'intégrer la musique en streaming. Le **poids de chaque produit dans l'indice global** est celui qu'il a dans la **dépense de consommation des ménages**.

Les écarts de prix entre les différents territoires français

FICHE PRESSE • 11 juillet 2023



En France, les prix sont **plus élevés que la moyenne de l'Union européenne**. En 2022, ils dépassent de 6 % la moyenne européenne et sont au même niveau que ceux de la zone euro. Les écarts sont également visibles entre les territoires français. Les modes de vie, les revenus et l'offre commerciale diffèrent d'un territoire à l'autre et conditionnent la consommation des ménages.

L'Insee présente les résultats de l'enquête de comparaison des prix entre les différents territoires français, déclinés en deux études.

Les écarts de prix entre la région parisienne et la province sont de 7 %

En 2022, les prix des biens et services consommés en région parisienne sont en moyenne plus élevés de 7 % que ceux observés en province (hors Corse) et de 5% sur un champ d'étude plus restreint excluant les loyers.

Les structures de consommation varient selon les territoires. Par exemple, le poids des loyers dans la consommation est plus

élevé en région parisienne qu'en province (9 % contre 6 %) et celui des transports dans leur ensemble plus faible (13 % contre 15 %). Les écarts de prix entre la région parisienne et la province s'expliquent par différents facteurs. La rémunération joue un rôle important. Le salaire horaire net moyen d'un employé est de 9 % plus élevé en Île-de-France qu'en province et celui d'un cadre de 28 %.

Les loyers supérieurs de 40 % en région parisienne

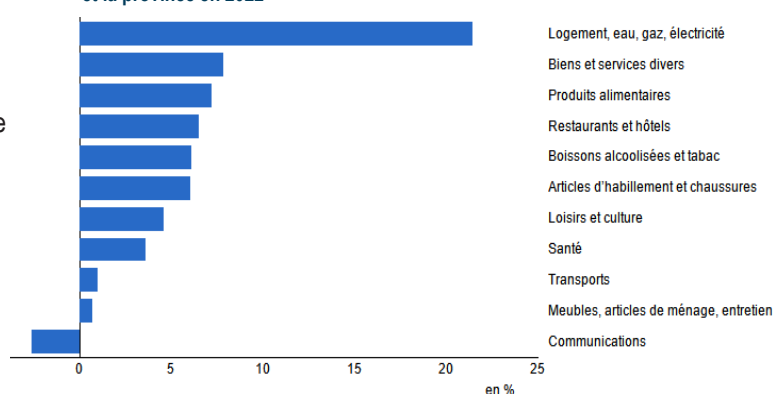
Les dépenses de logement (loyers, eau, entretien, gaz, électricité, etc.) sont le poste pour lequel les écarts de prix sont les plus grands. En région parisienne, les prix sont plus élevés de 21 %. Cet écart monte même à 40 % pour les loyers par rapport à ceux de province à caractéristiques de logement comparables. L'ampleur est beaucoup plus grande dans le secteur libre (+50 %) que dans le logement social (+20 %).

Le transport collectif contribue également à l'écart entre la région parisienne et la province. Si le prix du transport individuel est légèrement inférieur, celui du transport collectif est nettement plus élevé, de 14 %, en région parisienne qu'en province.

Les produits alimentaires coûtent 7 % de plus en région parisienne en 2022. Les prix des vêtements et des chaussures sont, par ailleurs, en moyenne plus élevés de 6 %.

Le surcoût pour les dépenses de santé est de 4 % pour les habitants de région parisienne. Si l'écart est nul pour les médicaments, il est de +6 % pour les services de santé comme les honoraires des médecins. À noter également que les habitants de région parisienne consacrent 14 % de leur budget aux dépenses de santé, contre 11 % en province.

Écarts de prix par grandes fonctions de consommation entre la région parisienne et la province en 2022



Les prix en Corse sont supérieurs de 7 % à ceux de la province

En 2022, les prix à la consommation en Corse (hors loyers) sont plus élevés qu'en province (France métropolitaine hors Corse et hors région parisienne), de 7 %, soit un écart plus grand qu'entre la région parisienne et la province hors loyers. Les produits alimentaires achetés en Corse coûtent 14 % plus cher qu'en province.

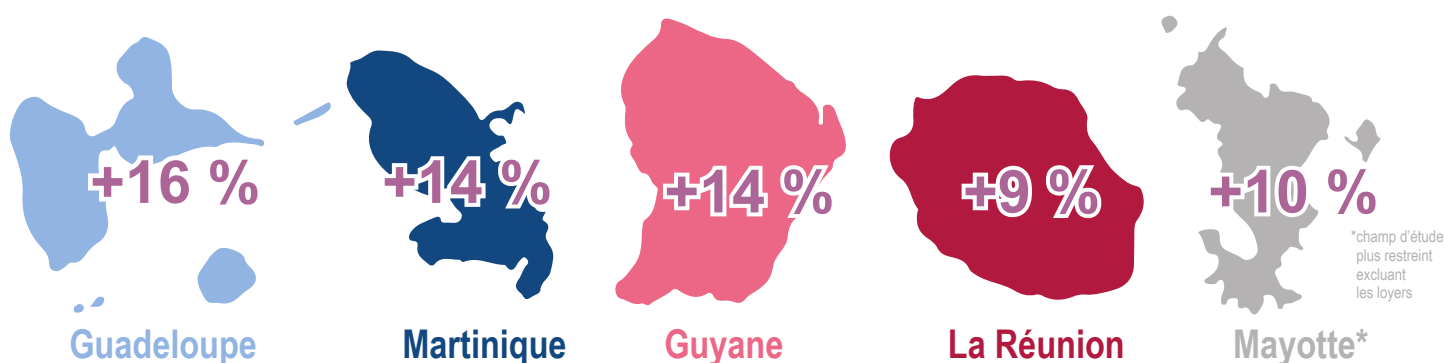
L'écart de prix est également important du côté des meubles, des articles de ménage et de l'entretien du foyer (+12 %) ainsi que des biens et services divers comme les assurances, l'action sociale ou les salons de coiffure (+11 %).

En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine


En 2022, le niveau général des prix à la consommation est plus élevé dans les départements d'outre-mer (DOM) qu'en France métropolitaine.

Les habitudes de consommation ne sont pas les mêmes dans les DOM. Les personnes vivant dans les DOM consacrent en moyenne une plus grande partie de leur budget aux voitures neuves et à l'assurance automobile, au carburant et à la restauration rapide mais une plus faible part aux maisons de retraite, aux restaurants et aux jeux de hasard que les ménages de l'Hexagone.


Écarts de prix entre les DOM et la France métropolitaine




Se nourrir coûte plus cher dans les DOM qu'en France métropolitaine

 En 2022, les écarts de prix de l'alimentaire sont de +42 % entre la Guadeloupe et la France métropolitaine, +40 % pour la Martinique, +39 % pour la Guyane, +37 % pour La Réunion et +30 % pour Mayotte.

En détail, les écarts de prix sont les plus marqués pour le café, thé et cacao, les eaux et jus, les laitages et les produits sucrés dans tous les territoires. À l'inverse, ils sont plus réduits pour les poissons, les fruits, les viandes et le pain et les céréales. Ces produits coûtent quand même plus cher dans les DOM.

 Dans chaque DOM, se soigner coûte également plus cher qu'en France métropolitaine. Les écarts pour l'ensemble des dépenses liées à la santé sont compris entre 13 % et 17 % pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte et s'établissent à 9 % à La Réunion. Ce sont surtout les biens médicaux comme les médicaments qui créent cet écart.

 Les communications (téléphonie, Internet et envois postaux) sont également plus onéreuses qu'en France métropolitaine, jusqu'à plus de +35 % en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.